

Compte-rendu de la séance **du Conseil Municipal** **du 4 juillet 2025 à 19h00**

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, OUVRARD Sophie (a quitté l'assemblée à 20h), RITTER Anne, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPIEL Emmanuel, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel, ZEISSLOFF Patrick (a quitté l'assemblée à 20h)

Absents excusés : Mme DIEMER Annie, M. MULLER Olivier, M. MEYER Jean, Mme SCHMIDT Aurélie, Mme OUVRARD Sophie (a quitté l'assemblée à 20h), M. ZEISSLOFF Patrick (a quitté l'assemblée à 20h)

Pouvoirs : Madame DIEMER Annie a donné pouvoir à Madame ARBOGAST Sylvie
Madame OUVRARD Sophie a donné pouvoir à Monsieur BRUN Etienne (à partir du moment où elle quitte l'assemblée)
Madame SCHMIDT Aurélie a donné pouvoir à Madame RITTER Anne
Monsieur MULLER Olivier a donné pouvoir à Monsieur MEPIEL Emmanuel
Monsieur MEYER Jean a donné pouvoir à Madame TERNOY Doris
Monsieur ZEISSLOFF Patrick a donné pouvoir à Monsieur KRATZ Lucien (à partir du moment où il quitte l'assemblée)

Secrétaire de séance : Madame KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Ordre du jour :

La Présidence de la séance est assurée par Madame le Maire, Doris TERNOY.

Vu l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 27 juin 2025 :

1. Avis du Conseil Municipal sur les statuts du SIVU du gymnase d'Achenheim
2. Avancement des travaux concernant zone nature/parc, labellisation bas carbone pour ladite zone et autorisations de dépôt de dossiers de demande de subventions
3. Mise à jour du programme de voirie
4. Rénovation de l'éclairage public de la partie Est du chemin du Schwall dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie
5. Acquisition de mobilier pour la nouvelle salle polyvalente
6. Présentation du rapport de la Cour des comptes concernant l'Eurométropole de Strasbourg

Divers et comptes-rendus

1. Avis du Conseil Municipal sur les statuts du SIVU du gymnase d'Achenheim (délibération n° 23/2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5252-1 et suivants relatifs aux syndicats de Communes,

Vu les statuts soumis à l'avis des Conseils Municipaux des Communes membres par mail du 16 avril 2025 (jointes en annexe),

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mai 2018 portant modification de l'arrêté du 26 octobre 2016 portant fusion par intégration de la communauté de communes « les Châteaux » dans l'Eurométropole de Strasbourg : extension des compétences de l'Eurométropole de Strasbourg (jointes en annexe),
Vu la délibération de l'Eurométropole de Strasbourg du 29 juin 2018 (jointe en annexe),
Vu la réunion de travail du jeudi 26 juin 2025,

Vu qu'il appartient au Conseil Municipal de Breuschwickersheim de donner son avis concernant l'adoption des statuts du SIVU du gymnase d'Achenheim dans un délai de 3 mois à compter de l'envoi de la demande faite par mail en date du 16 avril 2025,

Le Conseil municipal de Breuschwickersheim émet un avis défavorable à l'adoption des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) en charge de la gestion du gymnase situé sur le territoire de la Commune d'Achenheim.

Cette position repose sur les considérations suivantes :

1. Inutilité du SIVU en l'état actuel des compétences transférées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 15 mai 2018, portant définition des compétences exercées par l'Eurométropole de Strasbourg, la compétence relative aux équipements sportifs annexés aux établissements d'enseignement secondaire relève de plein droit de ladite intercommunalité. À ce titre, le gymnase concerné, étant annexé à un établissement scolaire du second degré, il relève de la compétence de l'Eurométropole.

2. Désengagement de l'Eurométropole au profit des communes

Par délibération en date du 29 juin 2018, l'Eurométropole de Strasbourg a décidé de transférer la gestion des gymnases annexés aux établissements d'enseignement secondaire aux communes sur le territoire desquelles ces équipements sont implantés. Cette orientation acte le désengagement de l'intercommunalité en matière de gestion de ces équipements sportifs, au bénéfice des communes concernées.

3. Perte d'objet du SIVU – demande de dissolution

Dans ces conditions, le SIVU du gymnase d'Achenheim apparaît comme dépourvu d'objet. Le Conseil municipal de Breuschwickersheim se déclare, en conséquence, favorable à la dissolution dudit syndicat pour perte de finalité justifiant son maintien.

4. Engagement financier temporaire en vue d'un transfert de propriété

Néanmoins, dans un esprit de coopération intercommunale, le Conseil municipal de Breuschwickersheim accepte de participer financièrement aux travaux de rénovation du gymnase. Cette participation s'inscrit dans une logique transitoire, en vue d'un transfert complet de la propriété et de la gestion du gymnase à la commune d'Achenheim à l'issue desdits travaux. Nous vous rappelons que cette prise en charge des travaux de rénovation du gymnase a été adoptée par notre Conseil Municipal par délibération n° 32/2023 du 15 mai 2023 (adopté à 8 pour et 7 contre).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Émet un avis défavorable à l'adoption des nouveaux statuts du SIVU du gymnase d'Achenheim.
- Se prononce en faveur de la dissolution dudit SIVU.
- Autorise Madame le Maire à rédiger et à signer les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

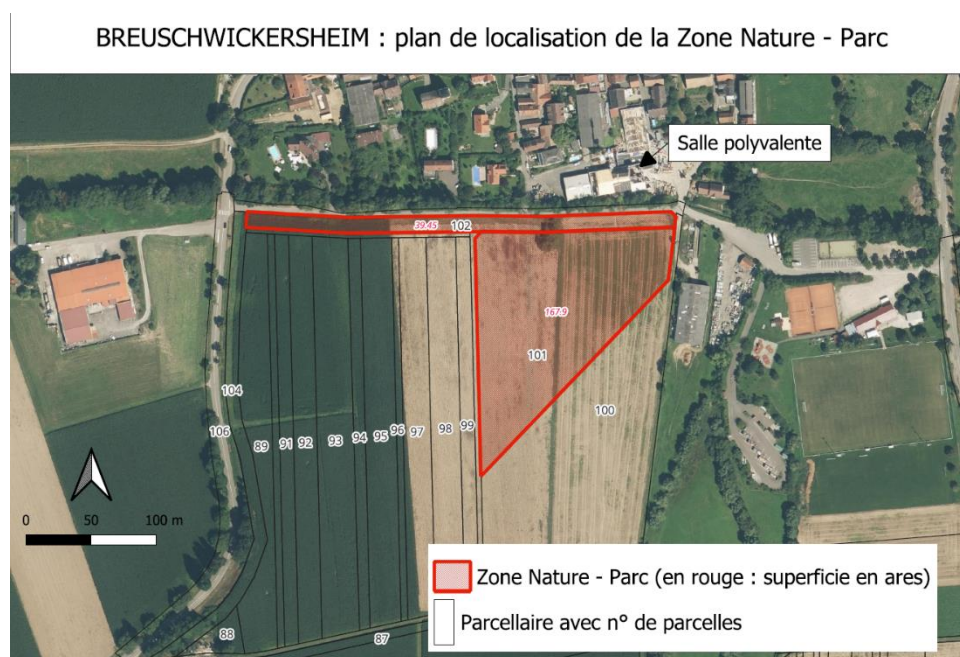
2. Avancement des travaux concernant zone nature/parc, labellisation bas carbone pour ladite zone et autorisations de dépôt de dossiers de demande de subventions

2A. Délibération n° 24/2025 – Projet de parc :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les précédentes délibérations à ce propos,
Vu la décision actée par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'Ernolsheim-sur-Bruche, de Kolbsheim et de Breuschwickersheim,
Vu la réunion du 23 juin 2025,

Suite à la construction du Contournement Ouest de Strasbourg (COS) qui a eu pour effet de réduire la zone de promenade et de rencontre des habitants de Breuschwickersheim, le projet de création d'un parc a pour vocation principale d'offrir un espace de vie agréable aux habitants aux abords de la salle polyvalente et de l'espace de loisirs.

C'est ainsi que le Conseil Municipal a décidé dans ses délibérations précédentes de regrouper ses parcelles dans la zone nature/parc ayant pour effet la création d'un parc aux parcelles actuellement cadastrées en section 28 n° 116 à 124 et 260 à 272 (section 31 n° 101 et 102 dans le nouvelle situation cadastrale issue de l'aménagement foncier) au lieudit SCHWALL à BREUSCHWICKERSHEIM selon la localisation suivante :



La réalisation de ce parc se fera par tranches sur plusieurs années.

Le montant estimatif de ce parc est fixé à ce jour 176 000€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser le parc selon les précisions susmentionnées.
- Autorise Madame le Maire à conventionner avec un ou des agriculteurs ou une société de façon temporaire et selon l'avancement de l'aménagement du parc.

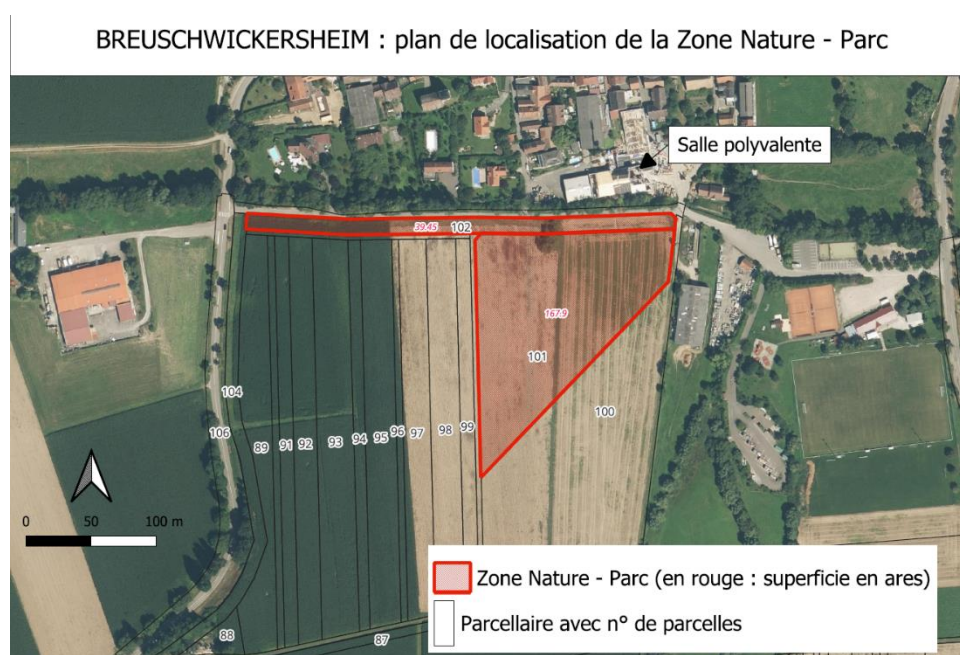
Adopté à la majorité (1 abstention, 1 contre, 13 pour).

2B. Délibération n° 25/2025 – labellisation bas-carbone de notre projet de parc :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la réunion du 23 juin 2025,

Suite à la construction du Contournement Ouest de Strasbourg (COS) qui a eu pour effet de réduire la zone de promenade et de rencontre des habitants de Breuschwickersheim, le projet de création d'un parc a pour vocation principale d'offrir un espace de vie agréable aux habitants aux abords de la salle polyvalente et de l'espace de loisirs.

C'est ainsi que le Conseil Municipal a décidé dans les délibérations précédentes de regrouper ses parcelles dans la zone nature/parc aux parcelles actuellement cadastrées en section 28 n° 116 à 124 et 260 à 272 (section 31 n° 101 et 102 dans la nouvelle situation cadastrale issue de l'aménagement foncier) au lieudit SCHWALL à BREUSCHWICKERSHEIM selon la localisation suivante :



Pour la réalisation de ce parc, qui se fera par tranches sur les prochaines années, notre Commune a souhaité entamer une démarche de labellisation bas-carbone accompagnée par l'Agence du Climat.

Le label bas-carbone est un cadre de certification climatique volontaire en France, élaboré par le ministère de la Transition Ecologique avec la collaboration de nombreux partenaires comme le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'ADEME. Rigoureux et transparent, ce label permet de contribuer aux engagements climat de la France en facilitant le financement de projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre via le mécanisme de la contribution carbone locale. Le dispositif consiste à certifier des projets innovants de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone dans plusieurs secteurs (forêts, agriculture, bâtiment...) et de les valoriser économiquement.

Les projets bénéficiant de ce label bas-carbone pourront être accompagnés financièrement par les entreprises, collectivités locales ou particuliers qui souhaitent compenser leurs émissions de CO² grâce à des « crédits carbone », non cessibles et non échangeables.

Pour ce faire, il est nécessaire de formaliser cet engagement à travers la signature d'une convention et d'une lettre d'engagement avec l'Agence du Climat.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette labellisation.

Adopté à la majorité (1 abstention, 1 contre, 13 pour).

2C. Délibération n° 26/2025 – demandes de subventions pour le projet de parc :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de parc défini dans la délibération n° 23/2025 de ce jour,

Vu le montant estimatif des travaux,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subventions pour ledit projet de parc aux conditions susmentionnées.

Adopté à la majorité (1 abstention, 1 contre, 13 pour).

3. Mise à jour du programme de voirie (délibération n° 27/2025)

Vu la mise à jour du programme de voirie transmis par l'Eurométropole selon le document ci-dessous :

ANNEXE 3 : LISTE DES PROJETS DANS LES COMMUNES

BREUSCHWICKERSHEIM

Opération	2023BRE06		BREUSCHWICKERSHEIM				Suite études et travaux				1		
Site projet	SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (SDA) - IMPACT MILIEU												
Tronçon / tranche	2/2	Debut	Selon schéma directeur				Fin	Selon schéma directeur					
Mt Total Prévisionnel			5 000 000 €	MOE	Externe		Tableau	SDA ASST	AMO	non			
												TTC	
Assainissement	Nouvel équipement			Collecteur/branchements			Pose	Travaux tranchée ouverte			Type Marché	MAPA	4 700 000 €
								Total délibéré EMS				4 700 000 €	

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2022EMS19		PLUSIEURS SECTEURS				Suite études et travaux				2	
Site projet	FRANCHISSEMENT ET BUSAGE DU MUEHLBACH dans le cadre de la restauration du cours d'eau et de la prévention du risque d'inondation (Achenheim/Breuschwickersheim)											
Tronçon / tranche	5/5	Début	Localisé			Fin	Localisé					
Mt Total Prévisionnel			12 000 000 €	MOE	Externe		Fin	Tableau	I Autre + T12 + S1	AMO	non	
											TTC	
Voirie & équipements	GEMAPI/GEMA			Ouvrages		Remplacement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	7 240 000 €
Eau	Etat entretien réseau			Conduites/ branchements		Pose		Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	360 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau			Conduite/branchements		Pose		Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	100 000 €
											Total délibéré EMS	7 700 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte la mise à jour du programme de voirie tel que susmentionné.

Adopté à l'unanimité.

4. Rénovation de l'éclairage public de la partie Est du chemin du Schwall dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie (délibération n° 28/2025)

Vu que les travaux de réaménagement du chemin du Schwall seront réalisés par l'Eurométropole de Strasbourg dès cet automne, il convient de réaliser les travaux d'éclairage public sur ledit tronçon se trouvant au niveau de la zone de loisirs,

Vu les devis réceptionnés,

Les tableaux de commande doivent être à plus d'1m du sol pour faire face au risque d'inondation.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer un devis pour la réalisation de ces travaux d'éclairage public sur ledit tronçon du chemin du Schwall pour un montant maximal de 35 000€.
- Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférents.

Adopté à la majorité (1 contre, 14 pour).

5. Acquisition de mobilier pour la nouvelle salle polyvalente (délibération n° 29/2025)

Vu la réunion du 26 juin 2025,

Vu les tarifs présentés et les offres réceptionnés,

Vu la visite du 1^{er} juillet 2025,

Il convient de choisir l'entreprise pour la fourniture de 50 tables et 400 chaises ainsi que des chariots pour le déplacement de ceux-ci pour notre nouvelle salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte l'acquisition du mobilier de la salle polyvalente pour un montant maximal de 60 000€ TTC.
- Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférent

Adopté à l'unanimité.

6. Présentation du rapport de la Cour des comptes concernant l'Eurométropole de Strasbourg

Point ajourné

Divers et comptes rendus :

1. Fête Nationale : rdv pour les élus à 18h45 pour départ du cortège depuis la Mairie + 11h gonfler les ballons à la salle de la Poste.
2. Inauguration de la salle et ouverture déplacé. Tout est arrangé pour le périscolaire pour la rentrée de septembre 2025.
3. Le Conseil Municipal est informé du changement du personnel enseignant : une nouvelle directrice et deux nouvelles enseignantes arrivent à la rentrée de septembre.
4. Piste cyclable vers Osthoffen : le tracé a été adopté, les travaux débiteront au 1^{er} semestre 2026.
5. Un sondage pour la visite du Sénat sera adressé prochainement par mail.

Madame le Maire clôt la séance à 21h06.